

## 165 TEMPLE

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros  
Siège social : 255 rue Saint-Honoré, 75001 Paris  
820 282 309 R.C.S. Paris

---

### PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,  
Le 6 mars,

Monsieur Jonathan GUERBATO, président de la société 165 TEMPLE,

A pris les décisions suivantes portant sur :

#### Ordre du jour

- Le transfert du siège social de la Société,
- La modification corrélative de l'article 1.4 des statuts de la Société,
- Les pouvoirs à donner en vue des formalités.

#### **Première décision**

Conformément à l'article 1.4 des statuts, le président décide de transférer, à compter rétroactivement du 2 décembre 2025, le siège social de la Société au 422 rue Saint-Honoré, 75008 Paris.

#### **Deuxième décision**

En conséquence de la décision précédente, le président décide de modifier l'article 1.4 des statuts de la Société qui est désormais ainsi libellé :

#### **ARTICLE 1.4 - SIEGE SOCIAL**

*« Le siège social est fixé : 422 rue Saint-Honoré, 75008 Paris ».*


Le reste de l'article demeure inchangé.

#### **Troisième décision**

Le président confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de manière dématérialisée dans le cadre de la plateforme de signature électronique (DocuSign), constituant l'original dudit document et une preuve écrite au sens de l'article 1365 du Code Civil, ayant la même valeur probante qu'un écrit signé de façon manuscrite sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil.

M. Jonathan GUERBATO

DocuSigned by:  
  
B0F3FA44A5D8448...